

le 14 DECEMBRE 2017



2Fopen-js-74

Comité de Haute-Savoie

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DU CD DE LA 2 FOPEN-JS-74 DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Au restaurant La Mascotte ANNECY LE VIEUX, à 10h.

Après l'émargement de la feuille de présence avec remise des pouvoirs et après un café de bienvenue offert par le Club d'Annecy, la séance commence à 10h30. Le Comité Départemental (C.D) de la FFOPEN-JS 74 est une association (loi de 1901) administrée par un comité directeur de 9 personnes.

Selon les statuts, le comité directeur doit être renouvelé les années des Jeux Olympiques soit 2020 : Les élections doivent être organisées dans les 6 mois suivant l'année des J.O d'été. Ils sont rééligibles.

RAPPORT MORAL

L'Association CD 2FOPEN-JS74 a été créée en juillet 2014 suite à l'Assemblée Constitutive du vendredi 13 juin 2014 pour permettre aux Clubs des retraité(e)s de la MGEN du département de bénéficier d'une couverture juridique obligatoire, demandée par la MGEN et acceptée dès 2013 mais gérée par la Savoie/ La création du CD 74 a permis de récupérer les remises qui sinon auraient été rebersées à la Savoie.

Conformément à la Loi de 1901 les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Haute-Savoie. L'Association a bien été enregistrée au Journal Officiel.

Rappel des statuts : statuts types fournis par 2fopen : classeur rouge

L association possède donc la capacité juridique, contrairement au club.

De ce fait elle a un compte bancaire et depuis cette année, la section MGEN 74 a bien voulu déléguer au CD de la 2fopen les opérations bancaires du club.

On peut retrouver les textes sur le site 2fopen sur club74.jimdo

Comme on l a rappelé dans la partie club, l'adhésion au club implique l adhésion à la 2fopen. Pour simplifier les formalités le cd74 édite des fiches pré remplies et ne demande qu'un seul chèque.

Cette adhésion 2fopen offre donc une souplesse pour la gestion des comptes

En contrepartie, elle demande du travail aux responsables : saisie des données des membres sur logiciel de la 2fopen nationale : HEVA, vérifications, gestion des chèques, erreurs de la banque, ...

SORTIES et SEJOURS -VOYAGES

La législation a changé en 2009. La MGEN a décidé de s'affilier à la 2fopen : c'est son choix. Tout le monde regrette le temps où il y avait plus de souplesse, mais comme dans d'autres domaines, les choses ont changé. Donc tout déplacement hors club nécessite une couverture tant pour les adhérents que pour les responsables à tout niveau.

Rappel du CM obligatoire pour la gymnastique et le séjour neige.

À l'appel de la MGEN Evelin Trouvé et quelques accompagnatrices ont effectué plusieurs tours du stade d'Annecy en faveur de handicap.

Les sorties et le séjour à Marseille ont ravi plusieurs des adhérent(e)s.

Voyages Arts et Vie sont pris en charge par Françoise Terras : Canada deux autres prévus Les Impressionnistes le long de la Seine pour le printemps, Les îles antillaises pour l'automne.

Voyage de l'Ain ?

D'autres sorties sont en cours de préparation, les informations seront données en temps utiles. Bien entendu des propositions peuvent être communiquées au CD pour études dans les mesures du possible et adaptées à la possibilité de chacun. Par exemple une visite à l'Abbaye d'Annecy le Vieux pour exposition intéressante et pourquoi pas un goûter sur place.

RAPPORT FINANCIER :

Compte de résultat	CORRIGE	Exercice	2016/2017
PRODUITS		CHARGES	
Divers et dons	0,00	Divers et dons	0,00
Subventions, ristournes	1709,00	Fonctionnement	358,95
Cotisations	3288,00	Cotisations	3309,00
Réceptions	0,00	Réceptions	263,69
Sorties, randonnées	10281,26	Sorties, randonnées	9362,11
voyages	0	voyages	0,00
		Matériel	3,90
		Transport	781,00
total produits		TOTAL charges	
TOTAL	15278,26		14078,65

Résultat exercice	1199,61		
Bilan			Les comptes ont été vérifiés le 21 septembre 2017
Avoir au 1er août 2016	2551,40		par Yves Bufflier, Michèle Durville, Nicole Ruegsegger
Résultat 2016-17	1199,61		en présence de JP Rennard et Hugues Chatillon
Produits constatés d'avance	3800		- Vérification des pièces
Charges constatées d'avance	2609		- Rapprochement des écritures et des pièces
Produits constatés d'avance	0	Non crédité	- Vérification des soldes
Charges constatées d'avance	212,5	Non débité	Les vérificateurs certifient la conformité des écritures
Avoir au 31 juillet 2017	4942,01		et demandent le quitus pour les trésoriers.

Elvire Marin, Secrétaire

Jean-Philippe Rennard, Trésorier

Michèle Bergeret, Présidente du CD2fopen-js74